



Inforisque

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE RISQUES ET D'ASSURANCES DU QUÉBEC

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE !

À lire dans ce numéro

Mot de la présidente
p. 1

Réactions de nos lecteurs
p. 2

Déjeuner-causerie du 21
mai – ABC d'un ERM
p. 2

Chronique du Vieux Sage
p. 3

Récipiendaires du titre
CRM
p. 6

Activités à venir
p. 7

Affichage de poste
p. 7

Le mot pour rire
p. 7

Bonne Lecture !

Chers Professionnels,

En mai dernier, les membres du conseil d'administration de l'Association des gestionnaires de risques et d'assurances du Québec ont entrepris une réflexion stratégique sur le positionnement des professionnels du risque et des gestionnaires de risques au Québec, de leur situation, des enjeux et de l'avenir de l'industrie, du rôle de l'association, etc. Cette rencontre avait lieu à l'extérieur de la région métropolitaine, là où les zones réseaux sont moins accessibles et où il fut possible de se concentrer exclusivement sur les projets de l'Association. Je tiens à remercier tous les membres du C.A. qui se sont tous déplacés et qui, de ce fait, ont grandement contribué à l'élaboration du plan d'affaires 2009-2010. Définitivement, la cohésion de l'équipe ainsi que la créativité fut au rendez-vous. Bravo !



D'autre part, je ne peux passer sous silence les 13 activités qui ont été organisées cette année et auxquelles vous avez été nombreux à participer. Merci à tous ceux et celles qui n'hésitent pas à faire connaître notre Association à la relève ou encore qui osent ponctuellement se tremper dans l'organisation de nos événements.

Les membres qui souhaitent s'impliquer sont et seront toujours les bienvenus et peuvent ce faire en se joignant à nos différents sous-comités. Si vous avez des idées ou des suggestions, vous pouvez communiquer directement avec moi ou encore avec l'un des membres du conseil d'administration. L'adresse courriel de l'Association est le : agraq@rimsmail.com.

Je profite également de cette tribune pour remercier tous les partenaires qui ont confiance au succès continue de l'Association.

Je vous souhaite donc une bonne lecture, au plaisir de vous revoir lors de notre tournoi de golf prévu le 17 août prochain et surtout, n'oubliez pas de réserver vos quatuors.

Bon été à tous !

Véronique Marcotte
Présidente – AGRAQ

RÉACTIONS DE NOS LECTEURS

C'est avec grand plaisir que nous reproduisons ce commentaire reçu d'Axelle Bourreli, ancienne membre de l'AGRAQ maintenant postée à Paris. Ce commentaire fait suite à un article paru en février 2009, lequel résumait la présentation de M. Dave Stewart sur la gestion à l'échelle internationale.

Suite à l'article paru en février 09 concernant la gestion à l'échelle internationale par Dave Stewart, je réagis à cet article en évoquant outre la communication et la nécessité de déplacements par le Risk Manager lui même, la valeur ajoutée du courtier international qui est essentiel.

En effet, la coordination internationale du courtier dit central via son réseau (ou un réseau multiple), son expertise et ses propres informations doublée par un reporting régulier (consolidation des informations collectées) et fiable (validation des données locales) livre ainsi au Risk Manager un moyen de piloter efficacement ses filiales à travers le monde.

Un exemple international à mon tour: Savez vous qu'en Italie, dans les polices locales intégrées au programme responsabilité civile, la garantie responsabilité de l'employeur n'inclut pas automatiquement la maladie professionnelle (professional sicknesses ou malattia professionali). Il s'agit en effet d'une option particulière qui n'est donc pas automatiquement garantie dans certains cas, comme lorsqu'il est question d'activité à haut risque.

Même si j'ai quitté le Québec il y a bientôt 4 ans, je reste attentive à ce que vous faites à l'AGRAQ et mon expérience en France sur de grands comptes internationaux depuis m'apporte cette richesse de vision internationale (depuis l'Europe) qui est votre cœur de métier également en tant que gestionnaire de risques.

Merci pour ce commentaire et nous sommes d'autant plus heureux puisque nous constatons que notre journal rejoint même nos cousins.

DÉJEUNER- CAUSERIE DU 21 MAI 2009 – ABC D'UNERM

Par Ginette Demers

Lors de ce déjeuner-causerie, Michel Turcotte, Directeur Gestion des risques chez Québecor Média, a partagé avec l'auditoire son expérience et ses opinions sur la mise en place d'un programme de gestion intégrée des risques.

D'entrée de jeu, Michel a commencé sa présentation de façon plutôt inhabituelle, soit par sa conclusion : « la communication ». Pour communiquer correctement, il ne s'agit pas seulement de se parler, mais encore faut-il bien se comprendre. Ainsi donc, le fait de travailler sur un programme de gestion intégrée des risques permet à la haute direction de parler un même langage et de se comprendre lorsqu'il est question de risques à tous les niveaux de l'entreprise. Ce simple fait constitue un avantage qui justifie à lui seul l'exercice.

En faisant référence à COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), Michel mentionne que la gestion intégrée des risques est un élément qui est géré non pas par la direction ou un petit groupe d'individus, mais qui implique la participation du conseil d'administration, de la direction et même des employés; il s'agit d'un processus qui vise à être incorporé dans la stratégie d'entreprise à longue haleine. Ce qu'on vise, c'est de gérer les risques à l'intérieur de son appétit pour les risques, l'objectif principal étant de rassurer l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs.

À titre d'information, COSO a développé un cadre de référence qui est utilisé par la vérification interne depuis 1992, lequel cadre est d'ailleurs à la base de Sarbanes-Oxley 404. En 2004, ce comité a également bâti un cadre de référence pour la gestion intégrée des risques (ou ERM) et c'est à partir de ce cadre que le processus de gestion intégrée des risques a été mis en place chez Québecor Média.

Soumettez-nous un article, diffusez un avis pouvant être d'intérêt pour nos lecteurs ou faites-nous simplement part de vos commentaires !

*Veillez communiquer avec Ginette Demers au
847-4113*

ou transmettez-lui votre article, avis ou commentaire par courriel au ginette.demers@sitq.com

Veillez noter que les articles peuvent être soumis dans la langue de votre choix. Ceux-ci seront publiés dans la langue dans laquelle ils auront été transmis. Aucune traduction ne sera effectuée par le comité éditorial.

Donc, chez Quebecor Média, la première étape du processus a consisté à définir l'exposition aux risques où il s'agissait de comprendre les risques et l'entreprise. Il fallait amorcer le processus en établissant une liste des facteurs de risques et identifier la façon dont l'entreprise se comportait face à ces facteurs. Il en est donc sorti une liste des risques applicables, qui ont été regroupés en cinq catégories, à savoir : stratégiques, d'affaires, financiers, opérationnels et de réputation. Une fois les risques identifiés, il fallait désigner les contrôles existants (ou inexistant). Pour ce faire, des rencontres ont eut lieu (et doivent avoir lieu) avec différents intervenants de l'entreprise afin d'obtenir leur opinion/expertise sur l'entreprise et leur perspective face aux risques. Suite à ces rencontres, il faut graduer l'exposition aux risques et évaluer l'exposition inhérente aux risques qui existent tout simplement parce que vous êtes en affaires, le tout, sans égard aux contrôles qui pourraient être mis en place. Avec cette étape, on cherche à déterminer et à comprendre la gravité des risques et leur fréquence. Il s'agira d'évaluer la qualité des contrôles qui sont en place, de déterminer l'exposition résiduelle et d'évaluer les tendances. Pour faciliter le tout, Michel propose de contenir le nombre de risques à une trentaine dans une première phase.

Une des étapes cruciales du processus est de regrouper les dirigeants de l'entreprise pour déterminer la gravité, la fréquence, les contrôles, la qualité de ceux-ci et les tendances. Ceci permet des échanges des plus intéressants, on s'en doute. Mais comment contourner une problématique d'arbitraire dans le vote ? À cet effet, RIMS propose une formule on ne peut plus complexe comptant sur trois éléments: le profit, l'individu et l'environnement. En fait, il s'agit, pour l'entreprise, de déterminer quelle est l'importance de ces trois éléments.

Une fois ceci complété, il faut déterminer l'importance qui sera accordée à chacun des risques résiduels, toujours en considérant votre seuil de tolérance. Chez Quebecor Média, on a utilisé une grille pour déterminer l'importance du risque en termes de fréquence et de gravité et l'importance du risque inhérent où il y a absence de contrôle. Une fois qu'il a été décidé sur quels risques intervenir, il est préférable d'identifier une personne qui sera responsable du traitement d'un risque en particulier et qui aura la responsabilité de développer un champ d'actions proposant les interventions qui devraient être faites pour améliorer la qualité des contrôles. Ce plan d'action sera présenté

au comité de vérification et l'avantage est qu'à la fois conseil d'administration et le comité de vérification sont sensibilisés aux risques identifiés comme étant plus importants et sont au fait des besoins. Après avoir obtenu l'aval du comité de vérification, le responsable du traitement du risque devra mettre en place les actions proposées dans son plan.

Le processus de gestion intégrée des risques devrait être mis à jour sur une base régulière. Il doit s'agir d'un processus continu et devenir un outil stratégique pouvant être utilisé chaque année lors du développement du plan stratégique de votre entreprise.

En terminant, Michel nous rappelle que la gestion intégrée des risques est là pour rester, que ça nous plaise ou non ! En effet, l'Association Canadienne de Normalisation est sur le point d'adopter la norme ISO 31000 et Standard & Poors a déjà inclus une section sur la gestion intégrée des risques dans son processus d'évaluation et de cotation des entreprises.

.....

LA CHRONIQUE DU VIEUX SAGE

Par le biais de cette chronique, nous souhaitons aborder un sujet qui, nous l'espérons suscitera des réactions de la part de nos lecteurs. Nous serons heureux de vous lire sur agraq@rimsmail.org et de publier vos commentaires dans notre prochaine édition. Que vos opinions soient en faveur ou en défaveur, une chose est certaine, c'est que nous espérons que vous continuez de nous lire.



Quand c'est trop beau pour être vrai... c'est parce que ce ne l'est pas, non ?

La fraude, telle que définie par un gestionnaire de risques, c'est lorsqu'un ou des employés prennent ou détournent, de façon illicite, des biens de l'entreprise pour leur profit personnel – fraude que nous pouvons heureusement couvrir via une assurance «Crime». Mais la fraude, ce n'est pas que ça. Je vous en offre une brève définition :

Acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral, indu ou réalisé, avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois.

Au Québec, nous sommes portés à penser à Vincent Lacroix dès qu'on mentionne le mot fraude mais, mes chers amis, saviez-vous que le premier grand manitou de la fraude pyramidale (forme d'escroquerie consistant en la promesse de profits intéressants, financés par l'afflux de capitaux investis progressivement, jusqu'à l'explosion de la bulle spéculative ainsi créée), a été le fameux Charles Ponzi.

Ce cher Charles utilisa ce système pour la première fois en 1921 à Boston, ce qui fit de ce personnage anonyme un millionnaire en six mois. Les profits étaient censés provenir d'une spéculation sur les *International postal reply coupons* (Coupons-réponse internationaux), avec un rendement de 40 % en 90 jours. Environ 40 000 personnes investirent \$15 millions, dont seulement un tiers leur fut redistribué. Ces 40 000 personnes ont vraiment cru qu'il était possible d'en tirer un rendement de 40 % en 90 jours. D'accord, nous étions en 1921 et les gens n'étaient pas aussi « financièrement sophistiqués » que nous le sommes aujourd'hui, mais quand même !

Parlant d'investisseurs sophistiqués, que dire du cas Bernard Madoff dont la pyramide de Ponzi a fonctionné pendant 48 ans, soit de 1960 à la crise financière de 2008 ? Vous avez bien lu 48 ans !!!

C'était un gérant de *hedge fund* qui promettait des retours sur investissements relativement élevés, de l'ordre de 8 à 12 % par an. Mais ce qui sortait le plus de l'ordinaire avec les performances qu'affichaient ses fonds, c'était l'absence de retours négatifs sur de très longues périodes et une volatilité très faible. Même si c'était trop beau pour être vrai, un nombre impressionnant de grands financiers américains y ont investi des sommes colossales.

Mais ce n'est pas tout. En février 2009, le japonais Kazutsugi Nami a été arrêté avec 20 autres personnes, car il est soupçonné d'avoir détourné 126 milliards de yens en organisant une chaîne de Ponzi. Dans ce cas précis, le mécanisme utilisé faisait appel à un mise de fonds minimum de 100 000 yens, investit dans une monnaie virtuelle appelée l'*enten* et avec un retour sur

investissement annoncé de 36 %. Quelle personne saine d'esprit investirait dans une monnaie virtuelle ?

- *Bonjour Monsieur, voudriez-vous investir 50 000 \$ dans une monnaie virtuelle ? L'engouement pour cette monnaie sera tel que vous ferez du 36 % de rendement.*
- *Oui, bien sûr. En fait, je vais investir 100 000 \$. Merci de me faire profiter de cette offre formidable.*

C'est effectivement comme ça que les victimes répondent. Et ça continu avec Allen Stanford. A la fin février 2009, ce milliardaire texan est soupçonné d'avoir monté une escroquerie bancaire approchant les 9 milliards de dollars. La Stanford International Bank (SIB), l'un des établissements au coeur du dispositif, a été nationalisée le 24 février 2009 par le gouvernement d'Antigua. L'opération, basée en partie sur une chaîne Ponzi, aurait fait autour de 50 000 victimes.

Mais qui sont les victimes ?

Comment expliquer que certaines personnes se font prendre lorsqu'on leur fait miroiter un gain extraordinaire ?

Quand un inconnu vous appelle au téléphone en vous annonçant que vous venez de gagner une télévision plasma d'une valeur de 3 000 \$ et que pour recevoir votre prix, vous devez simplement donner votre numéro de carte de crédit pour régler la note de livraison de 39,95 \$, est-ce que vous acceptez ? Est-ce possible de ne participer à aucun concours et de gagner alors que chaque fois que vous participez, vous ne gagnez jamais ? **Quand c'est trop beau pour être vrai c'est que ça ne l'est pas, non ?**

Et que dire de la merveilleuse arnaque par courriel le « Scam 419 » ou la fraude 419. La dénomination 4-1-9 vient du numéro de l'article du code nigérian sanctionnant ce type de fraude. Au Nigeria, la fraude 419 ou le Scam 419 est une importante source du PIB. Il s'agit d'une fraude par courriel où l'expéditeur prétend être l'héritier d'une personnalité importante décédée en Afrique. L'héritage se chiffre à, disons, 20M \$ et en échange d'un 15 % à 30 % de cette somme, il sollicite votre aide afin de récupérer son dû, bien à l'abri dans une banque européenne. Si vous accepter de l'aider, il transférera la totalité des 20M \$ dans votre compte et vous devrez lui verser 14 à 17M \$, vous recevrez donc

de 3 à 6M \$ en guise de compensation pour vos efforts. Bien sûr, il espère que vous êtes une personne digne de confiance, car il ne veut pas que vous disparaissiez avec son argent ! Et tout ce qu'il vous demande afin de procéder, c'est une somme minime, à peine quelques milliers de dollars, afin de régulariser les échanges entre les pays. Si vous payez la somme demandée, il trouve une autre excuse pour vous demander un autre versement et lorsque vous arrêtez de payer, il disparaît.

Sérieusement, un inconnu sur Internet vous offre quelques millions de dollars pour votre aide, mais il ne peut pas se trouver un avocat qualifié ? **Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est que ça ne l'est pas, non ?**

En passant, une petite parenthèse pour ceux et celles qui croient qu'il n'y a pas de justice sur cette terre. Certains internautes se sont spécialisés dans la lutte contre ces arnaques. Ce sont les « scambaiters » ou les « appâteurs de fraudeurs ». Leur objectif est de faire perdre du temps et de l'argent à ces escrocs, qui se connectent en général depuis des cybercafés et qui paient donc leurs connexions.

Oh, et si vous voulez vous amuser, allez visiter le site www.419eater.com. On y retrouve toutes sortes d'histoires des plus amusantes sur ces fraudeurs qui se sont fait appâter. J'aime bien celle du « bigman » que vous pouvez lire à www.419eater.com/html/bigman.htm.

Et qu'en est-il des fraudes d'assurance ?

En assurance, on pourrait aussi définir une fraude comme une omission ou une action volontaire dans le but d'obtenir illégalement une indemnité d'assurance.

Le Bureau d'assurance du Canada indique une hausse de 10 % à 15 % des réclamations frauduleuses contre les assureurs. On parle de pertes de 1,3 milliard de dollars par année et il est évident que ces fraudes ne vont pas sans conséquences. Les honnêtes assurés en paient éventuellement le prix et à titre d'exemple, on cite que sur une prime de 500 \$, environ 50 \$ à 100 \$ serviront à payer les réclamations frauduleuses.

Il semblerait que la situation économique actuelle favoriserait l'escalade de ce type de fraudes. La « *Coalition Against Insurance Fraud* » [www.insurancefraud.org] publiait, dans l'édition de l'automne 2008 de sa revue *Fraud Focus*, des statistiques impressionnantes sur l'augmentation des

gens qui fraudent leurs assureurs automobiles. On parle de propriétaires de véhicules utilitaires qui n'arrivent plus payer à cause du prix de l'essence ou à cause de leurs trop gros paiements mensuels. Ne soyez pas étonnés de lire que certains de ces propriétaires mettront intentionnellement le feu à leur voiture ou que d'autres abandonneront leur véhicule sur le bord de la mer à l'arrivée de l'ouragan Gustave, espérant que les vents auront raison de leur SUV !

Fraudeurs ou victimes ?

Alors en terminant, qui êtes-vous ? Le nigaud qui donne son numéro de compte de banque et effectue un virement de 2 000 \$ afin de faciliter le transfert de 20M \$ dans son compte ou celui qui a déclaré 10 livres de crevettes de Matane dans son congélateur dans sa réclamation du verglas ?

Saviez-vous que...

Selon les statistiques compilées chez Phonebusters de la GRC, les victimes de fraudes augmentent en période de difficulté économique. En mai 2009 seulement, 11 canadiens ont été victimes du « 419 » pour des pertes totalisant 571 000 \$. En moyenne, 10 canadiens/mois sont font prendre par cette supercherie. Mais le « 419 » n'est qu'une goûte dans l'océan de la fraude. Le vol d'identité et le « mass-marketing fraud » sont encore pire. À ce jour, en 2009 :

- 6 700 plaintes on été déposées à Phonebuster au sujet du vol d'identité pour des pertes de 5,2 M \$;
- 7 000 plaintes pour « mass-marketing fraud » pour des pertes de 26,5 M \$.

Puisque ceux qui se font prendre pour quelques centaines de dollars ne portent pas plainte, on croit que le nombre de victimes devrait être au moins 10 fois plus élevé. Au Québec, les trois plus grandes fraudes sont : vol d'identité, investissement frauduleux et le « 419 ».



Chaque lendemain de publication est le même : on se croirait dans le film *Le Jour de la Marmotte*. Votre humble serviteur consulte sa boîte de réception de courriels pour voir si quelqu'un a réagi à son article.

Quelques jours plus tard, il doit se rendre à l'évidence : personne n'a voulu commenter ou donner son opinion. La même déception se dessine sur son visage. Mais pas cette fois. Le charme a été rompu !

Pour la première fois depuis la création de cette chronique, qui cherche à susciter des réactions auprès de nos lecteurs afin d'avoir des échanges d'opinions, c'est le passage du sapin qui aura réussi à générer une réaction.

Bien que le commentaire ne soit pas tendre à l'endroit du p'tit vieux, c'est quand même une opinion qui mérite d'être partagée. Le but de cette chronique était de faire prendre conscience aux gestionnaires de risques qu'ils appliquent la règle du « deux poids, deux mesures » en s'insurgeant contre les commissions contingentes parce qu'elles présentent un risque de conflit d'intérêt, alors qu'ils ferment les yeux sur d'autres conflits évidents qui les touchent directement, car comme tout le monde, ils sont des consommateurs d'assurance auto et habitation. Toutefois, il semble que le choix du sujet ait été mis en question.

Nous reproduisons donc de façon intégrale et sans édition ce commentaire d'un lecteur qui a choisi de s'exprimer suite à la parution de la chronique du vieux sage intitulée « Le sapin qui fait mal » parue en février 2009.

Il eut mieux valu que le soi-disant vieux sage se taise. Cet article n'était pas digne d'être publié dans votre bulletin où on y parle de gestion de risques, à moins que cette discipline s'étende désormais à la gestion des frustrations, la pharmacologie ayant abdicqué ! Mais voyons-y de plus près.

Il doit certainement s'agir d'un risque opérationnel puisque le facteur humain en jeu ? Alors quelle est la meilleure façon de le gérer après l'avoir identifié ?

Contrairement à d'autres périls moins évidents, celui-ci était si facile à déceler !

On ne peut l'ignorer, bien sur, car c'est un risque important de contamination. Il n'est pas vraiment transférable car qui accepterait un tel transfert de risque ? Le mitiger ne rapporterait que des bénéfices à court terme et des frustrations à long terme. Il faut donc l'éliminer et je vous avoue ne pas savoir quel type

d'opération (!) ça prendrait : en ne lisant plus de telles chroniques, peut-être ?

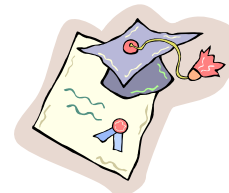
Finalement, on s'assurera de vérifier périodiquement si la méthode choisie est bien la bonne tout en espérant ne pas avoir à répéter le processus.

En terminant, le p'tit vieux espère que ce premier commentaire donnera le goût à d'autres lecteurs de faire de même et il a bien hâte de vous lire !

.....

RÉCIPIENDAIRES DU TITRE CRM

L'AGRAQ tient à féliciter les récipiendaires du titre CRM en 2008 :



David Barry, Chubb
 Clavdia Raphael, Hub
 Lise Papillon, Crawford
 Octave Tshiani, PWGSC
 Alexandre Ackaoui Asselin, McGill
 Daniel Vena, BFL Canada
 Erica Leonard, Marsh
 Gilberto Frazil, AMT
 Mina Moussaad, Marsh
 Juliana Linares Rodrigues, Aon
 Linda Tremblay, Gallagher
 Annie Girard, Union Canadienne
 Carmen Prévost, Desjardins
 David Castonguay, La Missisquoi
 Lee Velker, AIG
 Monic Tessier, Rona
 François Jean, Gallagher
 Ivette Chorro Fong, Optimum
 Milad Boutros, L.Melkonian
 Evangelos Jannoulakis, Aon
 Marie-Claude Bérubé, Desjardins
 Marc Trépanier, Royal Bank
 Melissa Ng Wan, McGill
 Olivier Leon, Prodentia Solutions
 Elise Hazan
 Ginette Fortin, SSQ Assurances
 François Morin, Aon
 Marcia Amorim, Marsh
 Serge Pacquette, Globalex

Vincent Arduini, Via Rail
 Wai Kit Tong, Assurkin
 Yasmina Jabri, Aon



ACTIVITÉS À VENIR

Ne manquez pas nos prochaines activités :

- 17 août 2009 : tournoi annuel de golf de l'Association au Club de golf Whitlock.



AFFICHAGE DE POSTE

Avis aux membres, la société CAE est à la recherche d'un Assistant technique en Gestion du risque et assurance. Nous vous invitons à consulter notre site internet à l'adresse quebec.rims.org pour les détails.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature, vous pouvez également faire parvenir votre curriculum vitae via le : <https://career.cae.com/22Z.asp?Reqld=05400&language=2>



LE MOT POUR RIRE

Ce qui suit provient d'un livre intitulé « Désordre dans les Cours d'Amérique » et sont des choses qui auraient vraiment été dites en Cour, mot pour mot :



Avocat: Docteur, avant de procéder à l'autopsie, avez-vous vérifié le pouls?

Témoir: Non.

Avocat: Avez-vous vérifié la pression sanguine?

Témoir: Non.

Avocat: Avez-vous vérifié la respiration?

Témoir: Non.

Avocat: Alors, il est possible que le patient était vivant lorsque vous avez commencé l'autopsie?

Témoir: Non.

Avocat: Comment pouvez-vous en être si sûr, Docteur?

Témoir: Parce que son cerveau était dans un bocal sur mon bureau.

Avocat: Je vois. Mais, est-ce que le patient ne pouvait pas être quand même encore en vie?

Témoir: Oui, c'est possible qu'il soit en vie et fasse le métier d'avocat.

Dans un tout autre contexte, nous sommes tous familiers avec les différents types d'assurances Biens, automobile, vie..., mais saviez-vous qu'il en existe bien d'autres ? À titre d'exemple, il existe aussi une formule d'assurance pour les parties de votre corps. Il semblerait qu'il n'y a pas que les vedettes d'Hollywood ou les supers athlètes qui assurent différentes parties de leur corps. Pensez-y. Si vous gagnez votre vie en jouant du trombone, vous pourriez vouloir assurer votre coude. Après tout, perdre son utilisation pourrait vous empêcher de gagner votre vie. Pour les inconditionnels de *Seinfeld*, rappelez-vous cet épisode dans lequel les mains de George lui obtienne un emploi de « hand model » et où il perd son emploi quand il se brûle accidentellement la main. Une assurance «Parties du corps» lui aurait été bien utile !

Vous avez d'autres « mots » à partager avec vos collègues, des commentaires ou articles ? N'hésitez pas à nous les soumettre, il nous fera plaisir de les publier dans une prochaine édition. Plus votre participation sera grande, plus nous serons en mesure de vous offrir une publication de qualité.

Politique d'édition

L'Inforisque est une publication de l'Association des Gestionnaires de risques et d'assurances du Québec et est publié quatre fois l'an. Lorsque possible, nous ajouterons des photographies de nos activités ou d'activités parallèles à notre industrie. Si vous préférez que votre photographie ne soit pas publiée dans une prochaine édition, nous vous remercions de nous en informer.

Les articles soumis à Inforisque seront sujets à l'approbation du comité éditorial. Cette approbation sera basée sur l'intérêt de la nouvelle et le bénéfice de l'article pour les lecteurs.

Comité éditorial

Michel Turcotte
 Quebecor Média
 Tel : 380-1982
 •••
 Ginette Demers
 SITQ Inc.
 Tél. : 847-4113